



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 06/12/2018



ID : 083-218300036-20181204-CM2018066-DE

Délibération N°2018-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Hugues MARTIN

Siegfried JAEGER représenté par Aude ABIME.

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-043 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau réfectoire scolaire pour un montant estimatif de 334 000,00€ HT, de restructurer les locaux de l'enseignement pour un montant estimatif de 374 000,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour les années 2016 et 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-006 du 24 Janvier 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-014 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-015 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-016 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Départemental du Var pour la création du nouveau réfectoire et pour la restructuration des locaux de l'enseignement.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-046 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre du nouveau réfectoire scolaire au groupement DEVULDER (Architecte mandataire), INGENIERIE 84 (Structure), C. PISANO (Economiste), BET DEMEURE (Fluides) et INFRACONSULT (VRD) pour un montant de 29 440,00€ HT soit 35 328,00 € TTC ; le montant des travaux étant fixé à 320 000€ HT soit 384 000€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-047 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de Contrôle Technique à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 426,50€ HT soit 4 111,80€ TTC et la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 060,00€ HT soit 3 672,00€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-025 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement des travaux de réhabilitation du bâtiment scolaire et de création d'un nouveau réfectoire, a autorisé le Maire à déposer le permis de construire et a autorisé le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises.

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-026 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé le recours à l'emprunt auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour un montant de 100 000,00€.

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-052 du 24 Juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre du groupement DEVULDER / INGENIERIE 84 / PISANO / DEMEURE / INFRACONSULT pour un montant de 9 603,14€ HT soit 11 523,77€ TTC car le programme des travaux a été modifié et le projet a été réévalué par le maître d'œuvre à 424 382,00€ HT soit 509 258,40€ TTC.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" a réalisé l'étude de faisabilité pour la création du nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 5 500,00€ HT soit 6 600,00€ TTC.

Le Maire précise que la Société BRED AMO a réalisé la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 9 400,00€ HT soit 11 280,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées :

- 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var année 2016 ;
- 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var année 2017 ;
- 133 600,00€ de l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- 105 213,00€ du Conseil Régional PACA.

Le Maire précise que l'Etat n'a pas retenu notre dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

Le Maire précise que l'entreprise QUALICONSULT qui réalise la mission de Contrôle Technique pour un montant initial de 3 426,50€ HT soit 4 111,80€ TTC, réalise en complément la mission accessibilité des personnes handicapés et l'attestation finale d'accessibilité pour un montant supplémentaire de 1 000,00€ HT soit 1 200,00€ TTC.

Le marché de travaux n°2018-003 "Création d'un nouveau restaurant scolaire" a été lancé le 01 octobre 2018 et l'analyse des offres a été confiée au groupement DEVULDER.

Le Maire propose de retenir les entreprises suivantes conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre (CAO) du 20 novembre 2018.

LOT 1 Démolitions / VRD / Terrassements / Gros Œuvre	DRAGUI CONSTRUCTIONS	151 377.00 €HT	181 652.40 €TTC
LOT 2 Etanchéités	SAPE	13 316.65 €HT	15 979.98 €TTC
LOT 3 Menuiseries / Serrurerie / Ferronnerie	DVM	60 330.00 €HT	72 396.00 €TTC
LOT 4 Cloisons / Doublages / Faux plafonds plaques de plâtre	DRAGUI CONSTRUCTIONS	18 280.00 €HT	21 936.00 €TTC
LOT 5 Revêtements durs sols et murs	DRAGUI CONSTRUCTIONS	26 863.00 €HT	32 235.60 €TTC

LOT 6 Façades ITE / Peintures / Faux plafond dalles légères	GHIGO	29 227.50 €HT	35 073.00 €TTC
LOT 7 Electricité CFO + CFA	ITEL NIRONI	20 606.00 €HT	24 727.20 €TTC
LOT 8 Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Ventilation / Climatisation	SDCI	105 000.00 €HT OP 13 665.14 €HT	126 000.00 €TTC OP 16 398.17 €TTC
LOT 9 Equipements cuisine	Aucune entreprise n'a répondu à ce lot		

Le montant total des travaux s'élève à **438 665.29 € HT** soit **526 398.35 € TTC** dont 13 665.14€ HT d'option pour le lot 8 « Plomberie ».

Aucune entreprise n'ayant répondu au lot 9 « Equipements de cuisine », ce lot est classé infructueux. Le Maire propose de demander des devis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres pour un montant total de **438 665.29 € HT** soit **526 398.35 € TTC**,

AUTORISE le Maire à demander des devis pour le lot 9 « Equipements de cuisine »,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

